

DÉCLARATION DE DIVULGATION D'ARGENT LIQUIDE - FEUILLET SUPPLÉMENTAIRE

Article L. 152-1-1 du code monétaire et financier

Réservé à l'administration

Numéro de référence

A. Numéro de feuillet
supplémentaire

B. Informations concernant le feuillet supplémentaire (ne choisir qu'une seule réponse. Si plusieurs réponses s'appliquent, complétez des feuillets supplémentaires distincts pour chaque réponse supplémentaire)		
B.1	<input type="checkbox"/> Suite des «Informations concernant l'argent liquide»	→ Complétez la section C pour les informations complémentaires sur l'argent liquide.
B.2	<input type="checkbox"/> L'expéditeur est propriétaire d'une partie de l'argent liquide	→ Complétez les sections C et D pour le montant d'argent liquide détenu.
B.3	<input type="checkbox"/> L'unique destinataire est propriétaire d'une partie de l'argent liquide	→ Complétez les sections C et D uniquement pour le montant d'argent liquide détenu, ainsi que la section E.
B.4	<input type="checkbox"/> Destinataire ou destinataire projeté possédant une partie de l'argent liquide	→ Complétez les sections C et D uniquement pour la partie de l'argent liquide détenue, ainsi que la section E.
B.5	<input type="checkbox"/> Propriétaire d'une partie de l'argent liquide	→ Complétez les sections C et D pour le montant d'argent liquide détenu, ainsi que la section E.
B.6	<input type="checkbox"/> Destinataire ou destinataire projeté d'une partie de l'argent liquide	→ Complétez les sections C et D.2 pour le montant d'argent liquide à recevoir, ainsi que la section E.

C. Informations concernant l'argent liquide						
Espèces (billets et pièces)	Valeur		Devise	Valeur		Devise
	1)			3)		
	2)			4)		
Instruments négociables au porteur	Type d'instrument négociable au porteur			Valeur	Devise	
Marchandises servant de réserves de valeur très liquides (p.ex., l'or)	Type	Quantité	Poids total (en grammes)	Valeur	Devise	
Cartes prépayées	Valeur			Devise		
Valeur supérieure ou égale à 50 000 euros	<input type="checkbox"/> oui → vous devez joindre des justificatifs de provenance de l'argent liquide (cf. section C de la notice d'utilisation)					
	<input type="checkbox"/> non					

D. Provenance économique et usage qu'il est prévu de faire de l'argent liquide (plusieurs réponses sont possibles dans chaque sous-section D1 et D.2)	
D.1. Provenance économique	D.2. Usage qu'il est prévu de faire
<input type="checkbox"/> Travail (revenus, pension, revenus de l'entreprise, etc.) <input type="checkbox"/> Capital (dividendes, revenus d'investissements, intérêts, assurance, etc.) <input type="checkbox"/> Vente de bien immobilier <input type="checkbox"/> Vente de bien mobilier <input type="checkbox"/> Prêt accordé par une personne physique <input type="checkbox"/> Prêt accordé par une entité juridique (établissement de crédit, banque ou société) <input type="checkbox"/> Loterie / jeux de hasard <input type="checkbox"/> Don / donation <input type="checkbox"/> Héritage <input type="checkbox"/> Transfert entre établissements financiers <input type="checkbox"/> Autre (préciser)	<input type="checkbox"/> Dépenses de main-d'œuvre (paiement de salaires, autres investissements, etc.) <input type="checkbox"/> Investissements de capitaux (dépôts sur compte bancaire, primes d'assurance, etc.) <input type="checkbox"/> Fonds destinés à l'achat d'un bien immobilier <input type="checkbox"/> Fonds destinés à l'achat d'un bien mobilier <input type="checkbox"/> Remboursement d'un prêt accordé par une personne physique <input type="checkbox"/> Remboursement d'un prêt accordé par une entité juridique (établissement de crédit, banque ou société) <input type="checkbox"/> Loterie / jeux de hasard <input type="checkbox"/> Organisation caritative <input type="checkbox"/> Argent liquide confié au capitaine / caisse de bord <input type="checkbox"/> Transfert entre établissements financiers <input type="checkbox"/> Autre (préciser)

* Si applicable ou disponible. Dans le cas contraire, indiquez «s.o.».

E. Personnes concernées				
E.1. <input type="checkbox"/> Personne physique			E.2. <input type="checkbox"/> Personne morale	
Prénom(s)			Nom	
Nom(s)			Numéro d'enregistrement	
Genre	<input type="checkbox"/> masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/> autres		Nom du registre	
Date de naissance	JJ MM AAAA		Pays d'enregistrement	
Lieu de naissance	ville	pays	Numéro d'immatriculation à la TVA*	
Document d'identité	<input type="checkbox"/> passeport	<input type="checkbox"/> carte d'identité	<input type="checkbox"/> autre (préciser)	Numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (EORI)*

Numéro du document d'identité		Adresse Rue* et numéro*	rue	numéro
Pays de délivrance		Ville		
Date de délivrance	JJ MM AAAA	Code postal*		
Nationalité		Pays		
		Numéro de téléphone*		
Adresse Rue* et numéro*	rue	numéro	Adresse électronique*	
Ville			F. Signature	
Code postal*			Je certifie que le présent feuillet supplémentaire fait partie intégrante de la déclaration de divulgation d'argent liquide à laquelle il est joint.	
Pays			Signature	
Numéro de téléphone*			Nom du signataire:	
Adresse électronique*				
Date	JJ	MM	AAAA	
Lieu	ville	pays		

* Si applicable ou disponible. Dans le cas contraire, indiquez «s.o.».

NOTICE D'UTILISATION

Informations générales

La notice d'utilisation du formulaire de divulgation d'argent liquide s'applique également ici.

Section A: Numéro de feuillet supplémentaire

Les feuillets supplémentaires doivent être numérotés dans l'ordre consécutif (à savoir 1 sur le premier feuillet supplémentaire, 2 sur le deuxième, etc.).

Indiquez le nombre total de feuillets supplémentaires utilisés sur la deuxième page du formulaire de déclaration de divulgation d'argent liquide.

Section B: Informations concernant le feuillet supplémentaire

Indiquez le motif pour lequel vous remplissez le feuillet supplémentaire. Une seule réponse doit être cochée. Si plusieurs réponses s'appliquent, utilisez un feuillet supplémentaire distinct pour chacune d'entre elles.

B.1: Suite des «Informations concernant l'argent liquide»: choisissez cette réponse uniquement lorsque l'espace disponible dans la section 3 «Informations concernant l'argent liquide» du formulaire de déclaration de divulgation n'est pas suffisant pour l'ensemble de l'argent liquide. Complétez la section C et passez les sections D et E.

B.2: Expéditeur et propriétaire d'une partie de l'argent liquide: choisissez cette réponse uniquement lorsqu'il y a plusieurs propriétaires de l'argent liquide et que l'un d'entre eux est également l'expéditeur de l'argent liquide. Il convient de remplir un feuillet supplémentaire distinct pour chaque propriétaire.

Indiquez dans la section C le montant de l'argent liquide détenu par l'expéditeur.

Indiquez dans les sous-sections D.1 et D.2 la provenance économique et l'usage qu'il est prévu de faire du montant de l'argent liquide détenu par l'expéditeur.

B.3: Unique destinataire et propriétaire d'une partie de l'argent liquide: choisissez cette réponse lorsqu'il y a plusieurs propriétaires et que l'un d'entre eux est également l'unique destinataire de l'argent liquide. Il convient de remplir un feuillet supplémentaire distinct pour chaque propriétaire supplémentaire.

Indiquez dans la section C le montant de l'argent liquide détenu par l'unique destinataire.

Indiquez dans les sous-sections D.1 et D.2 la provenance économique et l'usage qu'il est prévu de faire de l'argent liquide détenu par l'unique destinataire.

B.4: Destinataire ou destinataire projeté possédant une partie de l'argent liquide: choisissez cette réponse lorsqu'il y a plus d'un propriétaire qui est également le destinataire (ou le destinataire projeté) de l'argent liquide. Il convient de remplir un feuillet supplémentaire distinct pour chaque propriétaire et/ou destinataire (ou destinataire projeté) supplémentaire.

Indiquez dans la section C le montant de l'argent liquide détenu par le destinataire et le montant de l'argent liquide que doit recevoir le destinataire.

Indiquez dans les sous-sections D.1 et D.2 la provenance économique et l'usage qu'il est prévu de faire de l'argent liquide détenu par le propriétaire et destinataire (ou destinataire projeté).

Il convient de compléter les informations relatives au propriétaire qui est également le destinataire (ou le destinataire projeté) dans la sous-section E.1 s'il s'agit d'une personne physique et dans la sous-section E.2 s'il s'agit d'une personne morale.

B.5: Propriétaire d'une partie de l'argent liquide: choisissez cette réponse lorsqu'il y a plusieurs propriétaires. Il convient de remplir un feuillet supplémentaire distinct pour chaque propriétaire.

Indiquez dans la section C le montant de l'argent liquide détenu par le propriétaire.

Indiquez dans les sous-sections D.1 et D.2 la provenance économique et l'usage qu'il est prévu de faire de l'argent liquide détenu par le propriétaire.

Il convient de compléter les informations relatives au propriétaire dans la sous-section E.1 s'il s'agit d'une personne physique et dans la sous-section E.2 s'il s'agit d'une personne morale.

B.6: Destinataire ou destinataire projeté d'une partie de l'argent liquide: choisissez cette réponse lorsqu'il y a plusieurs destinataires (ou destinataires projetés). Il convient de remplir un feuillet supplémentaire distinct pour chaque destinataire (ou destinataire projeté).

Indiquez dans la section C la partie de l'argent liquide que doit recevoir le destinataire (ou le destinataire projeté).

Indiquez dans la sous-section D.2 l'usage qu'il est prévu de faire de l'argent liquide que doit recevoir le destinataire (ou le destinataire projeté).

Il convient de compléter les informations relatives au destinataire projeté dans la sous-section E.1 s'il s'agit d'une personne physique et dans la sous-section E.2 s'il s'agit d'une personne morale.

Section C: Informations concernant l'argent liquide

La notion d'«argent liquide» est expliquée dans la section «Informations générales» de la notice d'utilisation de la déclaration de divulgation d'argent liquide.

L'article L. 152-1-2 du code monétaire et financier exige que la déclaration soit accompagnée d'un document justifiant de la provenance de l'argent liquide pour tout mouvement intra-UE d'argent liquide d'un montant égal ou supérieur à 50 000 euros.

Aux termes de l'article D. 152-8 du code monétaire et financier, les documents suivants sont admis pour justifier de la provenance de l'argent liquide d'un montant égal ou supérieur à 50 000 euros :

- Un document bancaire attestant de la réalisation d'opérations de caisse, de retraits d'espèces ou d'émissions de chèque (ex : retrait par carte bancaire) ;
- Un document relatif à une opération de change manuel, c'est-à-dire l'échange immédiat de billets ou monnaies libellés, en devises différentes, par un intermédiaire habilité à l'activité de changeur manuel ;
- Un document portant sur des opérations de ventes immobilières, des cessions de valeurs mobilières (actions, obligations notamment), des donations, des reconnaissances de dettes ou des prêts ;
- Un contrat ou une facture ;
- Un justificatif de gains aux jeux ;
- Une déclaration d'argent liquide effectuée auprès des autorités douanières d'un État membre de l'Union européenne ;
- Une déclaration sur l'honneur du propriétaire, du créancier ou du débiteur de l'argent liquide accompagnée d'une copie d'une pièce d'identité de celui-ci.

À l'exception des déclarations d'argent liquide effectuées auprès des autorités douanières des États membres de l'Union européenne, qui doivent avoir été effectuées au plus tôt cinq jours avant, les autres documents doivent avoir été établis au plus tôt six mois avant le dépôt des déclarations, lorsqu'ils concernent des espèces, et deux ans, dans les autres cas.

L'ensemble de ces documents doit être produits auprès du service des douanes au moment du dépôt de la déclaration de divulgation dans les conditions suivantes :

- Lorsque les déclarations de divulgation sont faites sur support papier, les documents doivent être transmis au service des douanes en même temps que la déclaration de divulgation. Lorsque les déclarations de divulgation sont adressées par voie postale, les documents justifiant la provenance de l'argent liquide doivent être joints sur support papier ,
- Lorsque les déclarations de divulgation sont adressées par voie électronique, les documents doivent être transmis exclusivement en utilisant le téléservice dédié de déclaration d'argent liquide automatisée mis en place par la DGDDI dénommé « DALIA ».

Section D: Provenance économique et usage qu'il est prévu de faire de l'argent liquide

Cochez les cases pour indiquer la provenance économique correspondante et l'usage qu'il est prévu de faire de l'argent liquide comme indiqué à la section B. Vous pouvez choisir plusieurs réponses. Si aucune réponse ne s'applique, cochez la case «Autre» et précisez.

Section E: Personnes concernées

Introduisez les données à caractère personnel des personnes concernées. Il peut s'agir de personnes physiques ou de personnes morales. Cochez la case adéquate et complétez les informations demandées.

Section F: Signature

Mentionnez la date, le lieu et le nom, signez et joignez le feuillet supplémentaire au formulaire principal de déclaration de divulgation d'argent liquide. L'ensemble des informations fournies constituent une seule et même déclaration de divulgation.